

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi 4 octobre 2021 à l'église Très-Saint-Cœur-de-Marie dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

486, rue des Castors (lot 5 134 792 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- Suite à la démolition de la résidence existante, la construction d'une résidence d'une superficie 90.96 mètres carrés. La superficie souhaitée représente 17.40 % de la superficie du lot (522.8 mètres carrés) alors que la grille des usages et des spécifications du règlement de zonage numéro 69-07 pour la zone de villégiature VA 9 prescrit une emprise maximale au sol de 15 % pour un bâtiment principal situé sur un lot de 1 999 mètres carrés et moins.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 1^{er} octobre 2021, 16h30 par les moyens suivants :

par courriel :
urbanisme@adstock.ca

par courrier :
À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 17 septembre 2021.

La directrice générale,

(Signé)

Julie Lemelin

